

RABARDEL Séraphine

(1881-1972)

Archives Départementales 22 (Fond Rabardel)
Presse
Stéphane RABARDEL (arrière petit fils)

Août 2024

Séraphine Marie Mathurine GLOUX (RABARDEL)



Née le 29 mars 1881 à Saint Barnabé (Côtes du Nord) d'un père Henri Gloux, débitant à Saint Barnabé et d'une mère Marie-Louise Hochet, ménagère.

Après son brevet simple obtenu à Vannes en 1898, elle passe à l'institut Le Ray et Martin à Loudéac le brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

« Séraphine ne voyait guère comment elle pourrait travailler à la campagne et rester à la maison paternelle. Entrer dans l'enseignement, telle était son idée, non

seulement pour jouir d'une position honorable et d'un traitement modeste mais suffisant pour suivre sa vocation. On lui a d'abord dit que c'était difficile, et on a essayé de la persuader à entrer dans les Postes ».

A 17 ans, elle demande à être inscrite sur la liste des instituteurs stagiaires à placer dans le département des Côtes du Nord. « Sans réponse, j'ai attendu un an, un an de perdu. J'ai travaillé aux travaux des champs, bien contre moi, non par fierté sotte, mais pour d'autres raisons ».

En 1899, enfin, une proposition pour un poste d'institutrice lui est faite en Russie. (Kervel Volhynia) Elle y passera 3 ans dans une famille où, institutrice, elle prépara (avec succès) au certificat d'études primaires une enfant de 12 ans. Son certificat de travail est élogieux « Mlle Gloux a toujours été d'excellente conduite et je l'apprécie beaucoup comme institutrice et comme personne. Je ne m'en sépare qu'avec grand regret ». Pendant son temps libre, elle échange des leçons de Français avec une institutrice polonaise contre des leçons d'allemand. Cependant, sa patrie lui manque beaucoup.

Déjà féministe, elle regrette la désertion des campagnes et l'école primaire. « Je suis fort curieuse de savoir, ce que l'on pourrait bien dire aux paysans aisés pour les empêcher de faire de leurs filles des demoiselles brevetées ».

Enfin, le 22 septembre 1902, une nouvelle inespérée: Séraphine est nommée comme stagiaire à l'école des filles de Plouër.

- Inspection du 22 juillet 1903. classe de 19 élèves. Moralité, conduite , très bien ». M. Gloux ayant obtenu 20/20 aux épreuves pratiques et 13/20 aux épreuves orales, la Commission estime qu'il y a lieu de lui délivrer le **Certificat d'aptitude pédagogique**.

Elle retrouve un poste de titulaire dans la même école de Plouër du 1er janvier 1904 au 30 avril 1904.

De nouveau, Séraphine est nommée à Lanvallay dans les fonctions d'institutrice du 3 mai au 30 septembre 1904. Elle écrira à son Inspecteur d'Académie « J'ai été très touchée de cette proposition que vous voulez bien me faire et je vous en remercie infiniment. Mais, à peine installée à Lanvallay, je regretterai de quitter ce nouveau poste aux vacances prochaines. L'école de filles du Foeil devrait être laïcisée, je serais très heureuse d'obtenir ce poste ».

Une nomination déterminante le 1er octobre 1904, qui la conduira à l'école des filles de Pléboulle.

30 janvier 1909. Promue à la 4e classe .

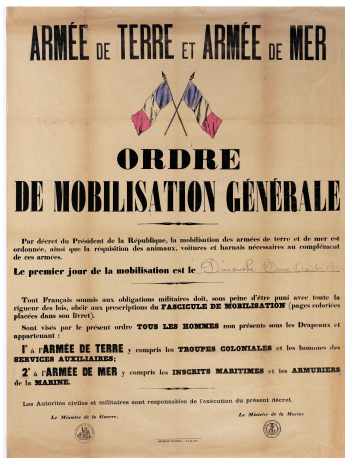
- Le 21 juillet 1909 . **Mariage de Rabardel Marie Ange âgé de 31 ans instituteur et demeurant à Pléboulle avec Gloux Séraphine Marie Mathurine, âgée de 28 ans, institutrice et demeurant à Pléboulle.**

- **Rapport d'inspection du 5 avril 1910**. Élèves présentes : 11
« Classe assez propre et ornée. Bonne tenue générale. Discipline suffisante. A mon arrivée, on termine un exercice de vocabulaire. Cet exercice a été longuement expliqué à l'aide de gravures. C'est bien, mais, par contre, la dictée a été expédiée en quelques minutes. En pareil cas, je supprimerais le 2ème exercice. Lecture : la maîtresse lit avec netteté, mais, beaucoup trop vite ».

Le 23 janvier 1911. naissance de Rabardel Louis, Ange, Joseph, à Pléboulle

Nomination à Bourseul le 1 octobre 1912.

Le 27 janvier 1913. Naissance de Rabardel Paulette, Angélique, Eugénie, à Bourseul.



Marie-Ange est aux armées du 6 août 1914 au 27 janvier 1919

Nomination à Pluduno le 1er octobre 1914.

Le 11 septembre 1914. Naissance de Rabardel Odile, Emma, Henriette à Pluduno .(Père sous les drapeaux).

Octobre 1914



Lettre de Marie- Ange

Le 2 avril 1922.

Monsieur le Sénateur.

« Le groupe féministe universitaire des CdN étant informé que le projet de loi sur le suffrage féminin doit venir en discussion devant le Sénat, le 30 mai prochain, et uni à toutes les associations féministes de France pour le suffrage des femmes, vous prie instamment de bien vouloir émettre un vote favorable à cette revendication égalitaire et démocratique » Rabardel Secrétaire du G.F.U. des CdN.

Réponse du Sénateur Charles Baudet.

« Madame. Voudriez vous me dire, si vous pensez que, dans notre région particulièrement, le vote des femmes profitera aux institutrices laïques ou aux autres. Ceci pour n'être pas conduit seulement par des théories en l'air dans l'espace ou au dehors du temps présent. Y a-t-il deux écoles de filles à Pluduno ? Combien d'élèves dans chaque école ? Cela vous donnera le nombre de suffrages de femmes. Votre dévoué

Réponse du Sénateur Gustave de Kerguezec .

« Madame, en rentrant je trouve votre lettre. Je vous dois une explication franche et loyale et je vais vous la donner. Depuis plus de 20 ans, je lutte pour le suffrage des femmes, si le débat vient devant le Sénat, je serai dans l'impossibilité de l'appuyer. Les élections du 16 novembre ont doté la France de quatre cents députés réactionnaires qui entraînent notre pays dans une politique intérieure et extérieure tellement monstrueuse que la France n'est plus la France. Pendant qu'à l'intérieur, nous tournons le dos à notre passé, à toutes les traditions et toute notre histoire, à l'extérieur la France est en train de devenir une nation anti-républicaine et

anti- démocratique. La situation ne peut être rétablie et sauvée que par l'avènement d'une chambre nettement démocratique qui reprendra le cours de notre histoire. La bataille qui va se passer dans dix huit mois décidera de l'avenir de ce pays. Si nous n'allons pas à gauche, isolés dans le monde, nous allons à la guerre et aux pires catastrophes. Or, l'église qui conduit le combat, a pour elle la discipline, l'argent, la presse et presque tous les pouvoirs, mais aussi les femmes, en immense majorité. Et si la veille de la consultation suprême, on vient jeter dans la balance plusieurs millions de suffrages féminins, c'est l'effondrement de toute liberté. Je suis et je reste partisan du suffrage des femmes, mais j'aime trop mon pays et l'idéal républicain pour risquer une telle aventure. Du reste regardez l'église Il a fallu arracher toutes les libertés de la femme et jusqu'à l'affirmation qu'elle possède une âme, l'église désire aujourd'hui qu'elle vote, et cela, parce qu'elle sait que les 8/10 des femmes voteront pour elle. Dans ces circonstances présentes, il est impossible de consentir à une telle chose. Je défendrai le vote des femmes, mais à l'heure où ma pensée républicaine et socialiste sera assez certaine de son succès pour qu'elle ne risque pas de disparaître pour cinquante ans. Je voudrais, Madame, que vous jugiez cette réponse, non pas avec votre sentiment et avec votre cœur, mais avec votre raison ».

Séraphine RABARDEL Nommée institutrice à l'école de Cesson (Saint Briec) le 1er octobre 1923

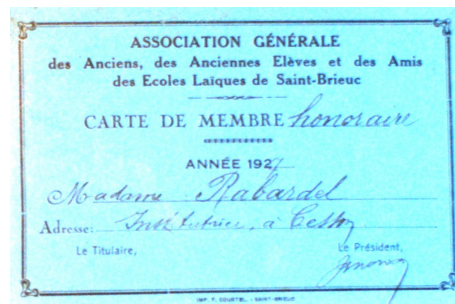


" Les vieilles écoles" côté filles

Carte de membre Association Écoles Laïques de Saint Briec
1926



1927



12 mai 1926. Inspection. Conseils à suivre

- Morale. Un récit fait par la maîtresse illustre ce thème " Avouons nos fautes". Un commentaire suit, auquel les élèves participent volontiers. Le profit serait plus visible encore si on utilisait d'autre part quelques incidents vécus par les enfants. L'entretien s'est adressé à toute la classe.

- Lecture individuelle. On suit attentivement et la maîtresse obtient un utile effort de correction. Résultats satisfaisants, qu'il s'agisse du mécanisme de la lecture ou de l'intelligence du texte. -
- Composition. Le mois de mai. On fait parler et sur le vif. Discipliner dans le but d'obtenir du CE des phrases composées, complètes, traduites individuellement , puis répétées, après correction. La classe dessine une fleur du bureau, puis, s'essaie à rédiger quatre phrases sur le mois de mai. Réponse à des questions copiées au tableau noir. On travaille sur l'ardoise et les enfants y sont bien entraînés. Le tout sera profitable, si des corrections individuelles sont faites. Ensemble satisfaisant.
- Examen des cahiers. Le travail demande à chacun un effort profitable

(application et corrections)

Impression d'ensemble. Il se fait, au total, un bon et utile travail dans la classe de Mme Rabardel. L'ensemble est franchement bien.

Famille Rabardel (non datée)



- Odile
- Paulette
- Louis
- Séraphine
- Marie Ange

Visite d'inspection du 17 janvier 1928.

Effectif CP 18+CE 21= 39 élèves inscrits.

Classe en ordre, qu'ornent quelques frises bien choisies. La propreté de quelques élèves reste à désirer, mais l'école est dépourvue de lavabo. Registre d'appel : quelques lacunes. L'emploi du temps est à remanier, conformément aux prescriptions à l'horaire de 1923. Le journal de classe est régulièrement tenu.

Conseils à suivre.

- Calcul. L'enseignement est nettement progressif. En ce qui concerne les problèmes, une explication préalable s'impose, surtout quand il s'agit d'un type nouveau de raisonnement et, dans ce cas, il est utile d'en faire une analyse minutieuse. Et le travail d'application doit exiger de l'élève autre chose qu'une répétition automatique de la solution qui a été esquissée ; Il doit susciter l'effort personnel, et pas de modification de données numériques et de forme, amener à la redécouverte du raisonnement. Au CE2, le calcul mécanique donne des résultats satisfaisants, encore que certains élèves ne possèdent pas automatiquement leurs tables de multiplication. Au CE1, on commence l'étude de soustraction avec retenue : la nouveauté de cette technique explique le nombre des erreurs qui ont été faites.

- Lecture. Au CE2, la lecture courante est acquise ; l'effort porte sur l'amélioration du débit (liaisons, ponctuation, intonation) ; au CE1, il y a quelques hésitations bien corrigées. Au CP, la moitié des élèves qui ont débuté en octobre, déchiffre correctement un texte suivi.

- Cahiers. Il y a lieu d'amener progressivement les élèves à écrire avec régularité et à disposer avec soin leur travail.

- Conclusions. Ensemble qui témoigne d'un travail régulier et consciencieux, et qui laisse une bonne impression.

21 novembre 1929. Construction d'un groupe scolaire



Sur un terrain de 6 ares , construction d'une nouvelle école qui comprendra :

- 2 classes de 48 élèves pour les garçons
- 4 classes pour les filles
- Des logements pour le directeur et directrice et ces adjoints

Le projet doit comprendre des bains- douches, des vestiaires, préaux, cours privées, jardin.

Installation de l'eau et de l'électricité et chauffage central.

10 mai 1930. Visite d'inspection.

- Organisation pédagogique. 2e classe avec 3 divisions : CP (12 élèves). CE1(6), CE2(18). Préparation au journal de classe. Réactivité simultanée des divers groupes correctement réglée.
- Enseignements contrôles.
- Hygiène . Explication d'un résumé sous forme de conseil pour éviter certaines attitudes ou pratiques ayant pour conséquence de déformer le squelette. Intéresser à la causerie les élèves du CP.
- Calcul. Enseignement nettement progressif. Les interrogations qui constituent pour chaque groupe une prise en main (table, problèmes oraux) pourraient prendre avec avantage la forme du procédé La Martinière*. Dans les deux années du CE, l'entraînement au calcul mécanique paraît satisfaisant. En calcul raisonné, et malgré les explications données, quelques élèves ne suivent pas la tête de chaque groupe.
- Lecture. Au CP, 5 élèves, dont 4 à la rentrée de Pâques, révisent leur syllabaire, Les 7 autres en sont à la période de déchiffrage. Au CE, 4 élèves désignés ont en général un débit régulier.
- Rédaction. Initiation généralement comprise au CE .
- Dessin. Enseignement régulier.
- Écriture. Malgré l'inconfort du mobilier, essayer d'améliorer l'écriture courante.
 - La Martinière. Activité rapide généralement de calcul dans laquelle les élèves sont sollicités à écrire les réponses sur une ardoise.

Appréciation générale.

La classe de Mme Rabardel compte un certain nombre d'élèves qui présentent des anomalies intellectuelles ou caractérielles. Malgré cette gêne apportée à l'enseignement collectif, les résultats pour les matières de premier plan sont dans l'ensemble satisfaisants. Bien

1931. Première rentrée des classes dans l'école neuve.



Entrée côté filles

21 septembre 1933. Plainte de M. Reigner, Chef de gare au Lugué.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

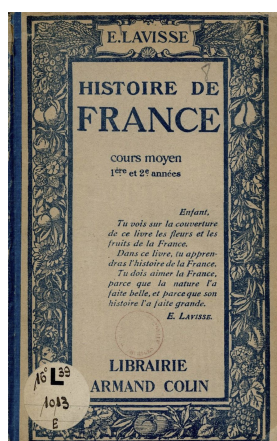
La rentrée des classes étant très proche, je vous serais assez aimable de me renseigner sur la suite que vous avez cru devoir donner à la plainte qui a été déposée contre Madame Rabardel institutrice à Cesson. Je crois devoir vous rappeler que la plainte porte sur coups donnés à mon fils, et sur les insultes que j'ai reçues lorsque je me suis présenté à l'école pour avoir des renseignements. Veuillez agréer ...

10 mars 1932. Visite inspection

Nombre d'élèves présents: (36). 1 absent. Mme Rabardel est chargée de la 3e classe qui réunit le CE2 (9 élèves) le CE1 (11) et le CP (16) .

Je ne puis que regretter l'absence d'un journal de classe, indispensable à qui veut donner un enseignement progressif et adapté.

Observations et conseils.



- Leçons Lecture. Les différences de niveau et de vitesse très sensibles au CP, au CE2, rendent délicate la conduite d'une leçon commune, aussi l'institutrice se borne-t-elle à surveiller la correction du débit et, de ce point de vue, les résultats acquis sont généralement satisfaisants. Mais, au CE, il fallait s'attacher à contrôler la compréhension et à la faire traduire par une intonation assouplie.

- Histoire. Pendant que le CP est occupé à un exercice de copie, l'institutrice, après une interrogation sur les grandes inventions et découvertes, fait, au CE une leçon

sur Louis XI. La borner à la lecture du petit manuel de Lavis, d'ailleurs très adapté aux élèves, c'était se priver d'une action efficace sur la jeune imagination par le moyen d'une causerie animée, pittoresque, et évocatrice.

- Contrôle. Calcul. Les problèmes que j'ai proposés aux deux années du CE. ont été convenablement réussis. Toutefois, les élèves de CE1, qui ont compris le sens de l'opération, ont été embarrassés pour rédiger une solution.

- Français. Simplifier les exercices de compréhension phases au C.E. Pousser l'entraînement aux dictées de contrôle sur l'application des règles grammaticales élémentaires. Les bons résultats en dictée de sons au C.P. Apporter plus de variété dans la choix de devoirs écrits au C.P.

Appréciation générale. Les leçons que j'ai entendues auraient pu être plus éducatives, mais le niveau de connaissance atteint par les élèves est normal dans tous les cours.

3 juillet 1933. Emploi de suppléante (Paulette Rabardel)

Monsieur l'Inspection d'Académie.

J'ai l'honneur de solliciter un emploi de suppléante. Je serais particulièrement heureuse de remplacer ma mère, Madame Rabardel pendant son congé. Je possède les deux baccalauréats. Veuillez agréer...

1er août 1933. Objet : Plainte de M. Reignier Chef de gare au Légué.

Lettre de l'Inspecteur d'Académie à Mme Rabardel.

Je saisis l'occasion de l'incident Régnier pour attirer votre attention sur l'importance dans les rapports avec les parents d'élèves, d'éviter dans tous les cas toute vivacité.

16 mars 1934. Retraite

Monsieur l'Inspecteur Primaire.

Mme Rabardel, institutrice Adjointe à l'école des garçons, prie Monsieur l'Inspecteur primaire de bien vouloir transmettre à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, pour être joint à dossier de demande de pension, le certificat ci-joint qui lui est parvenu aujourd'hui seulement. Remerciements.

ETAT SERVICE Séraphine

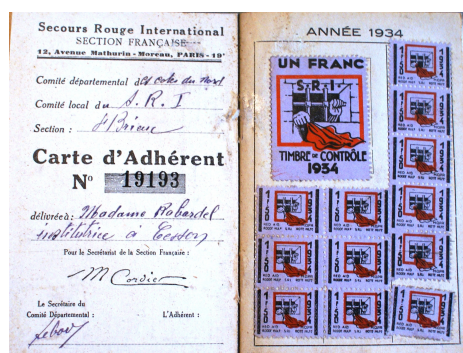
Lieu de résidence	de Emploi Filles ou Garçons	Entrée service en	Cessation service de	Durée. Années, Mois, Jours
Plouer	Stagiaire filles	22 sep 1902	31 déc 1903	1an 3 mois, 9 jours
Plouer	Titulaire Filles	17 jan 1914	30/04/04	4 mois
Lanvollon	" Filles	01/05/04	30 sep 1904	5 mois
Pléboulle	" Filles	01 oct 1904	30 sep 1912	8 ans
Bourseul	" Filles	1oct 1912	30 sep 1914	2 ans
Pluduno	" Garçons	1oct 1914	30 sep 1923	9 ans
St Brieuc Cesson	" Garçons	1 oct 1923	30 sept 1934	11 ans

Bonification des femmes fonctionnaires . Une année par enfant : 3 ans

Total des années de service : 35 ans 9 mois

11 juillet 1934. Lettre de Séraphine à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Je vous accuse réception de votre note du 5 juillet m'annonçant mon admission à la retraite pour ancienneté à date du 1er octobre 1934

1934. Carte d'adhérent . Secours Rouge International*



- En France le Secours Rouge international voit le jour en 1922, sous l'impulsion du PC et de la CGTU. Spécialisé dans le secours aux réfugiés communistes.
-

RETRAITE



Maison familiale située 8 rue des quais à Notre Dame du Guildo.

3 septembre 1939. La France déclare la guerre à l'Allemagne

1939. Répression des propos communistes. (26 septembre: dissolution du PC)

La semaine dernière, nous rendions compte de la sanction prise par le tribunal militaire de Rennes contre la dame Rabardel, ex-institutrice au Guildo, qui avait tenu des propos communistes et défaitistes chez un chapelier de Dinan.

La dame Rabardel était trésorière de la cellule communiste du Guildo. Le tribunal l'avait condamnée à 5 ans de prison, 2000 francs d'amende et à l'affichage du jugement aux portes du tribunal et de son domicile.

Me Jeanne Gonon- Le Coroller a présenté vendredi au général Etienne, commandant la 4^e région, le pouvoir en cassation de sa cliente.

Le général a accordé, à l'adepte de la faucille et du marteau, la libération conditionnelle après trois mois de peine effective.

17 janvier 1940. Mauvaise patriote.

Le tribunal militaire de cassation (Paris) présidé par M. Brouhot, a examiné le pourvoi formé par Mme Séraphine Rabardel, née Gloux, institutrice à Notre Dame du Guildo (CdN) contre une ordonnance du tribunal militaire de la quatrième région siégeant à Rennes. Mme Rabardel, qui est prévenue d'avoir proféré des propos antifrçais, soutenait que la justice militaire était incompétente. Le tribunal militaire de cassation a rejeté son pourvoi.

Arrêtée le 25 septembre 1942

à son domicile à Notre Dame du Guildo par la gendarmerie de Matignon.
Causes de l'arrestation.

Dénonciation aux autorités allemandes. Listes de 5 otages ou familles transmises pour renseignements par la Préfecture des CdN à M. le Maire

de Notre Dame du Guildo, par ordre de la feldkomandantur. M. Dibonot Romain maire de Notre Dame du Guildo fournit à la Préfecture tous les renseignements demandés, seuls les Rabardel furent arrêtés.

25 septembre 1942.

Arrestation par la police française. Par ordre de la feldkomandantur de St Brieuc transmise par commandant de police de la sous préfecture de Dinan Condamnée à 3 ans de prison.

Dans cette même affaire, F.Daniel menuisier à Créhen aide des juifs réfugiés au Guildo sous le nom de Simon. Ces personnes ayant fui et présenté des alibis.

Internée au camp de la Lande à Monts près de Tours (Indre et Loire).

Situation au camp.

Nourriture insuffisante. Légumes bouillis, les mêmes pendant des semaines. Chauffage intermittent en plein hiver, parfois plusieurs jours sans feu. Appels et perquisitions parfois au milieu de la nuit. Malade, le médecin m'a refusé la seule chose que je demandais : le régime N°2 qui m'eut permis d'avoir un quart de lait qui m'était indispensable, ne pouvant m'alimenter normalement.

Privation de colis pendant plusieurs semaines et même confiscation des dits colis. Privation de courrier pendant 2 mois.

Libérée le 12 janvier 1944 de la Lande à Monts.

Mise en résidence conditionnelle forcée à Sévignac du 12 janvier 1944 au 16 juin 1944

A ma sortie du camp, on m'a demandé un somme de 4735F pour frais de séjour au camp. J'ai refusé, d'ailleurs je ne possédais pas d'argent. Il était interdit d'avoir plus de 200 F. Au mois d'avril suivant, la perception de Broons m'a signifié d'avoir à verser cette somme sous peine de poursuite. Heureusement M. le Percepteur a consenti à faire traîner les choses en longueur et m'a évité le paiement inadmissible de cette somme.

Libérée définitivement le 16 janvier 1944.

Rentre chez elle en août 1944.

ATTESTATIONS

22 janvier 1948

Certificat d'internement (Modèle A 100339)

Le directeur du bureau départemental des anciens Combattants des Côtes du Nord certifie : d'après les documents que je possède des services, Madame Rabardel Séraphine, née le 19-3-1881 à St Barnabé a été arrêtée et internée politique du 25-9-42 au 13-1-44. le présent certificat a été délivré pour valoir ce que de droit.

St Brieuc le 22 janvier 1948

*Le Ministre des Anciens Combattants et victimes
de guerre. Le sous-directeur de l'état civil et des fichiers*

Déclaration aux autorités le 30 mars 1948

- Juin 1940 au 25 septembre 1942.

Propagande clandestine . Le Guildo étant occupé par les allemands qui nous ont réquisitionné un canot (jamais remboursé), un poste TSF (détérioré, jamais remboursé), un doris (remboursé), des outils et un fusil de chasse (non remboursé).

- Renseignements confidentiels mais exacts qui ont permis à 2 résistants de passer la ligne de démarcation, l'un d'eux se rendait à Dakar. Il viendra se cacher dans une ferme avant de se faire démobiliser. Réussite des deux.

- A Sévignac, lors de sa résidence forcée, des résistants des réseaux ont été hébergés par sa fille qui, depuis, a reçu un diplôme de soldat sans uniforme.

- 8 mai 1948

Je soussigné CORRE Eugène , adjudant-chef FFI certifie: *Monsieur et madame Rabardel, sont d'authentiques patriotes résistants, qu'ils ont fait pendant l'occupation tout ce qu'il était possible de faire pour soutenir le moral de la population . Les Allemands ont pris à monsieur Rabardel un canot à moteur qu'ils ont volontairement laissé aller à la dérive sur ordre de la feldkommandantur de St Brieuc. Ma mère les avait avisés de la demande de renseignements faite par la préfecture sur ordre des Allemands. Pendant leur internement, la gestapo est venue enquêter à la mairie de Notre Dame du Guildo sur les relations qu'avaient les Rabardel sur la ligne de démarcation.*

- 9 mai 1948

Je soussigné ALLORY Marie Ange propriétaire à Brizon, sergent au 444^{ème} pionniers FFI depuis 1943, certifie : *avoir hébergé clandestinement pendant 22 mois pour le soustraire aux Allemands le nommé Bouvier Joseph soldat non démobilisé. En août 1942 les Rabardel lui ont fourni les renseignements nécessaires pour passer la ligne de démarcation. Il est parti de chez moi le 1er septembre 1942 et il a pu aller se faire démobiliser. J'affirme que ces faits sont sincères et véritables.*

- 15 mai 1948

je soussigné BOUVIER Joseph, cultivateur à St Denoual, ancien soldat au 47^{ème} RI certifie : *Pour échapper à l'armée allemande, j'ai été hébergé clandestinement d'octobre 1941 à septembre 1942 par monsieur et madame Allory et que c'est grâce aux renseignements fournis par les Rabardel que j'ai pu me rendre en zone non occupée pour obtenir le certificat de démobilisation nécessaire pour rentrer dans mes foyers. Je garde de ces faits une grande reconnaissance aux Rabardel qui étaient des patriotes résistants éprouvés.*

- 3 juin 1948

Je soussigné A. BIDAN, instituteur domicilié à Dinan , agent P2 du réseau "Centurie" certifie : *J'ai été reçu par monsieur et madame Rabardel qui connaissant mon activité, n'ont pas hésité en me recevant à courir de nombreux risques. Mes amis, qui furent d'excellents patriotes me donnèrent des renseignements précieux. Comme l'attestent les attestations multiples, l'action des Rabardel contre les Allemands et en faveur des résistants fut constante et efficace.*

13 juillet 1948

Je soussigné Alfred FEUTEL, boulanger à Coëtquidan certifie : *avoir obtenue en 1942 de monsieur et madame Rabardel , instituteurs à Notre Dame du Guildo, tous les renseignements nécessaires m'ayant permis de rejoindre la ligne de démarcation et de rejoindre la zone libre. J'étais marin évadé depuis octobre 1940. J'ai ensuite rejoint les Forces Françaises Libres et j'ai servi à bord du croiseur Georges Leygues*

10 décembre 1951

Demande d'attribution du titre d'internée résistante. Refus pour le motif suivant : *Il n'est pas établi que l'arrestation ait été motivée par l'accomplissement d'un acte qualifié de résistance au sens de l'article 2 du décret du 25 mars 1949. pour menées anti-nationales par arrêté du Préfet des Côtes du Nord du 24 septembre 1942. Maintenu en internement au camp de La Lande de Monts(I, et L.) jusqu'au 10 janvier 1944, date à laquelle elle a été libérée et assignée à résidence dans la commune de Sévignac (CdN) par arrêté du Préfet d'Indre et Loire du 10 janvier 1944. Assignance à résidence levée par arrêté du Préfet des Côtes du Nord du 8 juin 1944.*

12 avril 1952

Motifs de l'arrestation du 25 septembre 1942.
Condamné à 5 ans de prison et 200Fr d'amende par le tribunal militaire de Rennes le 16 février 1940. Libérée le 20 mars 1940 par décision du Général Commandant de la Région, suspendait l'exécution du jugement à compter de cette date.
Internée administrativement le 25 septembre 1942,

10 juin 1952.

Par lettre du 10 février 1952, présentation d'un recours gracieux contre la décision du 10 décembre 1951.
Après avoir procédé à l'étude de votre dossier, cette commission a constaté qu'il n'était pas établi que votre arrestation ait été motivée par l'accomplissement d'un acte qualifié de résistance au sens de l'article 2 du décret du 25 mars 1949, codifié sous le n° R. 287 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.
Il ressort, en effet, des documents sous dossier qu vous avez été internés administrativement le 25 septembre 1942 pour " menées anti-nationales" par arrêté du Préfet des CdN du 24 septembre 1942, faits qui ne sont pas suffisamment explicites .
Je ne puis dans ces conditions revenir sur la décision. Vous avez si vous le désirez , la possibilité de demander le bénéfice du statut des déportés et internés politiques défini par la loi du 9 septembre 1948.

Délégation Interdépartementale
de : Rennes

Le 18 Novembre

DÉCISION

portant attribution du titre d'Interne Politique
(Loi N° 48-1404 du 9 Septembre 1948)

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre
décide d'attribuer le titre d'Interne Politique
à M me RABARDEL ni Glorie Fernandine Marie Mathurine
née le 29. 3. 1881 à St Barmabé (CDN)
domiciliée Le Port à Notre Dame du Guildo (CDN)
décédé le à
disparu le à

Période d'internement prise en compte :

25 Sept. 1942 au 13. 1. 44

~~Période de déportation prise en compte :~~

Carte N° 2.3350075

Pour le Ministre
et par délégation :

Le Délégué Interdépartemental :



Cahiers de correspondance

(sans date)

La religion.

Depuis que j'ai l'âge de raison 20 ans environ, j'ai renoncé à toutes pratiques religieuses. J'y ai eu un certain mérite, vous pouvez me croire, et j'ai passé des heures sombres, lorsque après de longues réflexions, j'ai aperçu le néant de l'enseignement religieux qu'on m'avait inculqué. Je me suis néanmoins mariée à l'église, et j'ai fait baptiser mes trois enfants, sans fracas, je vous l'affirme, car dans les trois communes où les cérémonies ont eu lieu (à quelques années de distance) les trois curés ont été d'accord pour ne pas sonner les cloches en l'honneur de mécréants de notre espèce. Pourquoi cet accroc à mes principes ? parce que je n'ai pas eu le courage de chagriner profondément une vieille femme très croyante. Beaucoup de camarades ont sans doute quelques chapitres de ce genre.

Et maintenant laissez moi vous dire, cher ennemi du peuple, que j'ai accueilli votre petite attaque avec un grand éclat de rire. clérical! Non, ceux qui la connaissent vous dirons que vous "charriez" sérieusement. Vous voulez une profession de foi? Je pourrais vous dire que ça n'a rien à voir avec mes idées révolutionnaires, que les Soviétiques russes ont l'esprit très religieux, que les Indous chez qui le bolchevisme s'étend comme tache d'huile, ne renonçant pas pour cela de sitôt à adorer leur Bouddha. Vous me direz que ce sont des faux frères. Voici donc pour satisfaire votre curiosité maligne. J'espère que ça ne va pas susciter de polémique et que vous me direz ensuite depuis combien de temps vous n'êtes pas aller à confesse et quelle dernière pénitence on va vous infliger.

Féministes.

J'aurais dû peut être vous expliquer que l'action féministe que nous avons entreprise n'est pas seulement , ainsi qu'on me l'a reprochée, une action purement universitaire. Je suis sûre que la majorité des instituteurs est féministe (sinon suffragette). Le grand nombre des camarades ne se juge pas inférieurs à leurs collègues, mais l'indifférence, la crainte de ridicule, en empêche un grand nombre de venir à nous et même d'affirmer leurs convictions. Notre tâche à toutes est donc de convaincre toutes celles qui sont susceptibles de prendre part au travail commun. Et de là, nous partirons avec beaucoup plus de force pour éduquer nos sœurs ouvrières de la ville ou des champs.

Les jeunes filles ayant généralement moins d'occupation et de soucis que

les familles, sont priées de collaborer efficacement à l'œuvre d'émancipation féministe en fournissant régulièrement les renseignements demandés. Ceci pour l'action générale. Mais dans notre département, dans le milieu plus étroit où nous vivons, chacune de nous, se doit de faire une propagande intensive pour la diffusion des idées féministes et de l'égalité des sexes. Ne nous laissons pas influencer par l'argument radicaliste : La femme est sous la dépendance du curé, argument commode, mais faux. J'ai fait l'expérience que la femme même croyante et pratiquante, elle s'émancipe fort bien pour les questions matérielles de la domination du prêtre à condition que les arguments fournis et répétés par une autre femme, en qui elle a confiance, s'imposent.

La femme et le syndicat

Sujet qui intéresse surtout les ouvrières qui ne savent pas encore se syndiquer.. Chez nous(enseignants), le nombre des syndiqués, quoique, pas en rapport avec le nombre d'instituteurs, est fort respectable et s'accroît tous les jours. Il va s'en dire que notre premier devoir est de faire de la propagande syndicaliste près des jeunes non encore au courant de la lutte sociale. Je ne vis pas moi-même dans un milieu de recrutement pédagogique, mais partout où vous connaissez des normaliennes, je ne saurais trop vous encourager à faire près d'elles tous les efforts pour les amener au syndicat.

Un mot en faveur de nos journaux féministes. Les adhérentes reçoivent l'A.F. L'abonnement ne coûte que 6 fr. Celles qui s'abonneraient pourraient se faire rayer de la liste de circulation, le roulement se ferait plus rapidement. Je prie chaque camarade de garder le journal 2 ou 3 jours au plus. La voix des femmes va devenir quotidienne. Peut être son influence sera-t-elle plus grande? Je l'espère.

Il sera ceux qui, jadis, (il y a 15 ans) réclamaient fièrement ce droit à faire de la politique et appelaient la Révolution sociale qui, aujourd'hui, où elle éclaire l'horizon va crier : Au feu ! Verrons nous venir l'orage à la façon de l'autruche et demain ne serons nous pas malgré nous, emportés, dans ses tourbillons. Allons, debout les jeunes ! Tous et toutes !

Dans les CdN, nous sommes 4 au C.S. Voici 2 séances auxquelles j'assiste. On ne nous refuse pas la parole, nous ne la demandons pas. D'ailleurs, ces Messieurs n'ont souvent pas encore le temps de tout dire...Et puis, ils peuvent parler pour ne rien dire, ça n'a pas d'importance, mais si la femme

parle, il faut qu'elle soit tout à fait documentée pour ne pas perdre contenance devant les sourires railleurs. Mais, tout cela, vous le savez. D'ailleurs je suis déjà enhardie, et je compte bien, lorsque je serai au courant de certaines questions socialistes et féministes, défendre mon point de vue.

Allons, debout les jeunes ! Après la tourmente dont notre chair et notre âme sont meurtris, allons nous dire à nos frères de misère du monde entier, que nous nous occuperons uniquement dans notre petit coin, de nos tous petits intérêts particuliers. Vos valeurs ne nous intéressent pas, car nous sommes à l'abri. Vous montrez même de la sympathie, écouter vos doléances, ce serait trop faire du prosélytisme . Nous n'avons pas encore de dictateur, que je sache, seulement une minorité de révolutionnaires sans talent, mais sans vergogne. C'est ce que je pense du mouvement amicalo-syndicaliste. Je me contente aujourd'hui de constater que mes craintes se réalisent trop tôt hélas, que Bibendum se dégonfle déjà devant les menaces gouvernementales. Combien enregistrerons nous de démissions ? Je me réjouis cependant de voir les jeunesse lancer bravement dans la mêlée. Hardi ! Il y a encore beaucoup de vieux syndicalistes qui tiennent bon, et qui croient ferme que l'avenir est à nous .